



République Française
Département : VENDEE
Arrondissement : (Les) Sables-d'Olonne

Séance du lundi 13 mai 2024

Délibération N° D202405_04

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	17
Date de la convocation : 07/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Laurent DURANTEAU.

Présents : Laurent DURANTEAU, Philippe POUCKET, Magali GOJON, Christine BERNARD, Didier GENTIL, Mylène BLANCHARD, Julie REMAUD, Olivier DANIELO, Sandra MARTINEAU, Sébastien BURGAUD, Cécilia CHAUCHET, Jean-François TADEBOIS, Gontran BELLEIL, Jacques NINI, Sophie POTEREAU, Régis ROUSSELIN
Représentés : Thierry JUSTIN représenté par Laurent DURANTEAU
Absents et Excusés : Patricia CHRISTINY, Véronique PARENT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Cécilia CHAUCHET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarifs des activités jeunesse 2024-2025

Les séjours pour l'été 2024 s'organisent, et la commission Enfance-Jeunesse s'est donc réunie le 25 avril 2023, pour proposer au conseil les nouvelles grilles tarifaires des services, à mettre en place à compter de cet été.

Monsieur le Maire rappelle que le service jeunesse comprend :

- les séjours d'été proposés, pour 4 nuits, du lundi au vendredi, activités comprises, pour les enfants des collèges ;
- l'adhésion à l'Eldor'Ados, service d'accueil jeunesse, qui fonctionne les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires ;
- les accueils des matins et soirs (péricentre), avant et après les horaires d'activités ;
- le repas pour les accueils à la journée ;
- la participation aux activités de proximité ;
- la participation pour les sorties organisées

Pour une meilleure compréhension des tarifs par les familles, le prix des séjours jeunesse est calculé sur la même base que pour les séjours enfants, dont la compétence a été transmise à la Communauté d'agglomération. Un coefficient est ensuite appliqué en fonction du quotient familial. La tarification proposée pour les séjours été 2023 est de 32,50 € par jour, soit une augmentation de 4,84 %.

Pour l'accueil péricentre jeunesse, les tarifs proposés correspondent également à ceux établis par le CIAS pour les accueils de loisirs.

Pour l'adhésion annuelle à l'Eldor'Ados, la commission propose de maintenir le tarif actuel à 12,00 € par enfant et par année, et de maintenir également un accueil libre gratuit, c'est à dire un accès libre pour les jeunes adhérents, en dehors des temps d'activités ou de sorties.

Les activités de proximité sont soumises à un tarif unique, en fonction du quotient familial.

La participation des familles pour les sorties est précisée en taux d'effort en fonction du coût de l'activité, différencié selon le quotient familial.

Vu la proposition présentée par le maire, suite aux travaux de la commission du 24/04/2024 ;

Vu les crédits budgétaires inscrits en recettes au compte 70688 ;

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- D'adopter les tarifs suivants pour les séjours d'été des collégiens, applicables au 1er juillet 2024, en fonction du quotient familial ;

D202405_04

QF	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1400	+ de 1401 ou sans QF	Hors Cne
Coût séjour	142,50 €	152,50 €	162,50 €	175,00 €	187,50 €	197,50 €	207,50 €

- De fixer le tarif de l'adhésion annuelle à l'Eldor'Ado, service d'accueil jeunesse, à 15,00 € par an et par enfant, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- De maintenir un accueil libre et gratuit des jeunes (hors activités spécifiques et/ou sorties) ;
- D'adopter à compter du 1^{er} septembre 2024, pour les autres services proposés, les tarifs suivants, en fonction du quotient familial :

QF	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1400	+ de 1401 ou sans QF	Hors Cne
Péricentre (horaire)	0,96 €	1,24 €	1,52 €	1,72 €	1,90 €	2,08 €	2,08 €
Activité de proximité	2,70 €	3,00 €	3,30 €	3,60 €	4,20 €	5,10 €	6,00 €
Repas	4,50 €						
Sortie (taux d'effort)	45 %	50 %	55 %	60 %	70 %	85 %	100 %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Laurent DURANTEAU
Président de séance

Cécilia CHAUCHET
Secrétaire de séance

